

A quoi servira le quai? On a dit ici, hier, qu'il existe un important village dans les environs. Il est à sept milles, de l'autre côté de la baie. D'après l'auteur du document, il n'y aurait pas une seule habitation dans un rayon de sept milles de ce quai, dont personne ne se servira, si ce n'est cette compagnie américaine.

Le ministre de la Justice dit que les Clarke, de Toronto, sont sujets britanniques; mais ce sont des gens qui habitent New-York depuis des années, et c'est là qu'ils font leur commerce avec leurs associés.

M. SAM. HUGHES: Si j'ai bien compris, le ministre de la Justice a dit que la maison Mossom, Boyd et Cie, de Bobcaygeon, est alliée à cette compagnie-là.

L'honorable M. FITZPATRICK: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Cette maison est propriétaire des cantons de bois avoisinants; elle se propose d'établir une importante fabrique de pâte de bois au pied d'une chute d'eau qu'elle possède dans le voisinage immédiat; pour elle, il est nécessaire qu'il se construise un quai, afin qu'elle soit en mesure de pouvoir expédier sa marchandise. Ces renseignements m'ont été donnés à Québec, il y a environ dix-huit mois, par l'un des messieurs Boyd et par son avocat—j'oublie son nom, mais c'est un membre éminent du barreau de Toronto.

M. SAM. HUGHES: M. Wickham.

L'honorable M. FITZPATRICK: C'est cela. L'honorable député de Leeds (M. Taylor) estime qu'il incombe à l'opposition de saisir la Chambre de toute affaire de cette nature. Je conçois qu'il est du devoir de la gauche de discuter à fond les prévisions budgétaires; qu'elle blâme notre manière de faire exécuter les travaux, je n'y trouve absolument rien à redire. Mais puisque l'honorable député prétend qu'il est du devoir de l'opposition de produire des documents anonymes, je lui dirai que tout gentilhomme est tenu de s'expliquer comme l'a fait mon honorable ami de Grey (M. Sproule).

M. TAYLOR: J'ai donné lecture d'un document provenant d'une personne qui est allée sur les lieux et parle en connaissance de cause. Instituez une commission: cette personne viendra prouver ses assertions. Quand le ministre de la Justice se dit absolument étranger au bureau d'avocats chargés de conclure ce marché, je ne doute pas de sa parole.

Mais la personne en question affirme que ces négociations ont été conduites par la société d'avocats dont, de son propre aveu, le ministre de la Justice ne fait partie qu'à titre purement nominal; elles furent dirigées par M. Parent et ses associés. Quant au ministre de la Justice, il a certainement conseillé au gouvernement d'inscrire, par rapport à ces travaux, le crédit de \$25,000 de l'année dernière et celui de \$60,000 qui figure au budget de cette année.

L'honorable M. FITZPATRICK: Vraiment?

M. TAYLOR: Il doit assumer la responsabilité de ces dépenses.

L'honorable M. FITZPATRICK: Sans doute, et je les justifie.

M. TAYLOR: Il doit convenir que le ministre des Travaux publics ne disait pas vrai l'an dernier, lorsqu'il déclarait que le crédit de \$25,000 était destiné à la construction d'un quai là-bas. Le ministre intérimaire des Travaux publics nous dit aujourd'hui qu'au lieu de construire le quai, le gouvernement est entré en négociations avec une compagnie qui avait déjà dépensé \$34,000 par rapport à certains travaux de nature privée, qu'il se substitua à la compagnie, laquelle fut chargée de continuer les travaux sans qu'il fût demandé de soumissions. Ces travaux furent commencés sans qu'on les eût demandés, en l'absence de tout rapport de l'ingénieur, de plans et de tout. Il ressort de tout ceci que les assertions contenues dans ce document sont de la plus rigoureuse exactitude, et qu'il s'agit ici d'une entreprise véreuse de la pire espèce.

L'honorable M. FITZPATRICK: Mon honorable ami a-t-il prêté l'oreille aux observations du représentant de Grey (M. Sproule)?

M. TAYLOR: Oui.

L'honorable M. FITZPATRICK: Convient-il avec l'honorable député de Grey que l'explication concernant l'acquisition de la propriété par la compagnie est satisfaisante?

M. TAYLOR: Sans doute; mais n'est-il pas vrai que cette compagnie s'est procuré cette propriété par l'entremise de ses avocats, MM. Parent et Cie?

L'honorable M. FITZPATRICK: Non.

M. TAYLOR: Que MM. Parent et Cie l'ont achetée à la vente aux enchères?

L'honorable M. FITZPATRICK: Non.

M. TAYLOR: M. Clarke assistait-il à la vente?

L'honorable M. FITZPATRICK: Je l'ignore.

M. TAYLOR: Qui représentait Clarke lorsqu'il acheta les terres à bois? Clarke n'étant pas présent, il acheta ces terres par l'entremise de MM. Parent et Cie.

L'honorable M. FITZPATRICK: C'est absolument faux.

M. TAYLOR: C'est pourtant ce que dit ce monsieur.

L'honorable M. FITZPATRICK: Ce n'est pas ce qu'il dit.

M. TAYLOR: Je prends la parole de l'honorable ministre.

M. SAM. HUGHES: Comment l'honorable ministre peut-il savoir qu'il n'est pas lié par ce que font ses associés?